

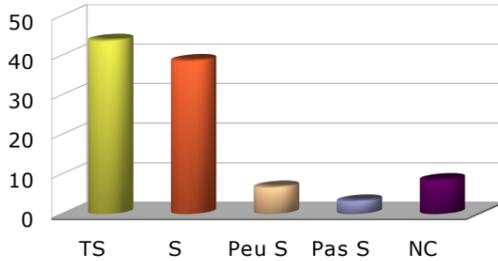
LE CH HENRI EY VOUS INFORME

L'établissement est certifié V2010
engagé dans la certification V2014

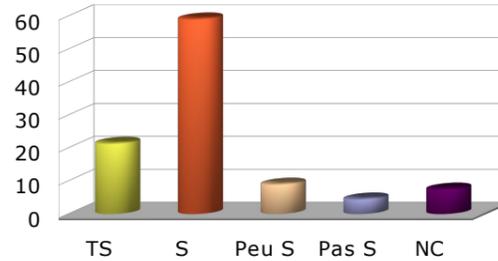
En application des articles 6144-1 et 6161-2 du code de la santé publique, sont mis à disposition du public les résultats annuels des indicateurs de qualité et de sécurité des soins de l'établissement.

Questionnaires de satisfaction 2015

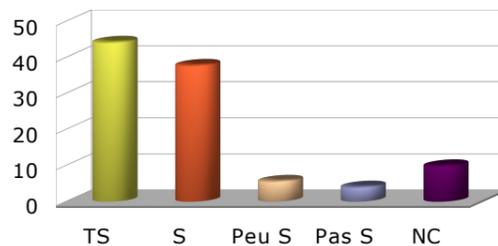
TS = Très satisfait ; S = Satisfait ; Peu S = Peu satisfait ;
Pas S = Pas satisfait ; NC = Non concerné



Questionnaires de sortie
Taux de retour : 27,8% du nombre d'entrées directes



Questionnaires pour les hospitalisations au long cours et les services d'hébergement
Taux de retour : 57,7%



Questionnaires CMP
(Centres médico-psychologiques)
Taux de retour : 5,2% de la file active

Tableau de bord des infections nosocomiales (score 2015 sur l'année 2014)

Objectif : prévenir la survenue des infections associées aux soins, dites « nosocomiales ».

	Résultat de l'établissement	Positionnement de l'établissement (classe de performance)	Évolution par rapport à l'année précédente
ICALIN 2 indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (score sur 100)	69	A	↗
ICSHA 2 indicateur de consommation de produits hydro-alcooliques	100,3 %	A	↗

Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (IPAQSS) Score 2014 sur les séjours 2013 (scores tous les deux ans)

	Résultat de l'établissement	Position par rapport à la moyenne nationale	Position par rapport à la moyenne régionale	Évolution par rapport au précédent recueil
Tenue du dossier patient (score sur 100)	68	●	●	↗
Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation (% de dossiers conformes)	53	●	●	↑
Dépistage des troubles nutritionnels Niveau 1 (% de dossiers conformes)	91	●	●	↗
Dépistage des troubles nutritionnels Niveau 2 (% de dossiers conformes)	88	●	●	↑

- Au-dessus de la moyenne du groupe de référence
- Égal à la moyenne du groupe de référence
- En-dessous de la moyenne du groupe de référence

La tenue du dossier patient (score de conformité de la tenue et du contenu du dossier des patients adultes hospitalisés à temps plein en établissement psychiatrique pendant au moins 8 jours)

Le délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation (Proportion de patients adultes pour lesquels le courrier de fin d'hospitalisation est complet ET la différence entre la date de fin de séjour et la date inscrite sur le courrier de fin d'hospitalisation est inférieure ou égale à huit jours)

Le dépistage des troubles nutritionnels
(**Niveau 1** : Proportion de patients adultes pour lesquels une notification du poids dans les sept jours suivant l'admission et une seconde notification du poids pour les séjours supérieurs ou égaux à 21 jours sont retrouvées)
(**Niveau 2** : Niveau 1 ET un calcul d'IMC (indice de masse corporelle) dans les sept jours suivant l'admission est retrouvé)